

Questions orales

l'investissement étranger de dire à ces sociétés américaines qu'elles ne seront pas considérées comme étant des exploitants de boutiques hors-taxe viables au Canada?

L'hon. Herb Gray (ministre de l'Industrie et du Commerce): Madame le Président, les décisions prises en vertu de la loi sur l'examen de l'investissement étranger ne sont pas prises par l'Agence d'examen de l'investissement étranger mais par le gouvernement. Cette agence ne décide pas d'accorder l'autorisation d'exploiter des boutiques hors-douane, soit aux postes frontières—qui est un nouveau programme qu'institue mon collègue, le ministre du Revenu national—soit aux aéroports, programme qui relève de mon collègue le ministre des Transports. La nouvelle sur laquelle se fondait la question de mon ami est malheureusement erronée.

Une voix: Quelle est la politique?

* * *

● (1450)

LE FONDS DE DÉVELOPPEMENT DE L'OUEST

ON DEMANDE LA TENUE D'AUDIENCES PUBLIQUES

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de l'Emploi et de l'Immigration, qui est responsable du Fonds de développement de l'Ouest. Depuis plus d'un an déjà, on fait miroiter ce projet aux yeux des résidents de l'Ouest. Cependant, les gens sont de plus en plus sceptiques, voire cyniques devant les avances d'un gouvernement qui, après avoir prélevé des taxes à leurs dépens, les recyclerait d'une manière quelconque pour les rendre sous forme de projets. Sans compter que cela pourrait donner lieu à une assiette au beurre d'une ampleur jamais égalée. Afin de dissiper ces craintes, le ministre tiendra-t-il des audiences publiques dans tous les centres de l'Ouest? Sinon, pourquoi pas? Et s'il organise ces réunions, quand et où auront-elles lieu?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, le député se rappellera qu'au moment où le ministre des Finances a annoncé ce programme, il avait été bien entendu qu'il y aurait des pourparlers avec l'Ouest concernant l'application et l'usage du Fonds de développement. Je signalerais au député que, contrairement à ce qu'il vient de dire, de nombreux résidents de l'Ouest considèrent que le gouvernement fédéral pourrait être appelé à jouer son véritable rôle en aidant l'économie de l'Ouest à se développer d'une façon originale, afin que la croissance phénoménale dont l'Ouest est le théâtre puisse profiter à tous les Canadiens. Tel est l'objectif de ce fonds; faire en sorte que la croissance de cette région dynamique de notre pays produise les effets les plus bénéfiques possible.

L'OBJET DU FONDS DE DÉVELOPPEMENT

M. Nelson A. Riis (Kamloops-Shuswap): Puisque le gouvernement s'est engagé à consulter les parties intéressées, les députés de ce côté-ci espèrent que cette consultation aura lieu à un niveau autre que celui des fonctionnaires et des bureau-

crates et que l'on tiendra des audiences publiques dans l'ouest du Canada. Le ministre aurait-il l'obligeance d'expliquer à la Chambre, afin que ce soit très clair pour le Canada entier, à quoi servira au juste le fonds de développement de l'Ouest?

L'hon. Lloyd Axworthy (ministre de l'Emploi et de l'Immigration): Madame le Président, je prie encore une fois le député de se reporter aux déclarations qui ont été faites précédemment, particulièrement à celle du ministre des Finances; en effet, ce dernier a expliqué que le fonds de développement de l'Ouest avait pour objet de favoriser l'investissement massif dans l'expansion économique et sociale de l'ouest du pays afin que tous les Canadiens indifféremment puissent se partager les avantages. Tel est l'objet fondamental de ce fonds, profiter de l'expansion d'envergure qui se produit dans le secteur des ressources et s'assurer de la diversification industrielle, sociale et économique de ces avantages. Le gouvernement fédéral a toujours joué un rôle dans le secteur des transports, l'expansion des chemins de fer et d'autres secteurs d'importance pour s'assurer que la croissance de l'Ouest ne soit pas limitée à une seule province ou à un seul groupe de citoyens, et qu'elle profite plutôt à la grande majorité.

* * *

LA SANTÉ

L'ADOPTION D'UN CODE MONDIAL RÉGISSANT LA COMMERCIALISATION DES FORMULES POUR NOURRISSONS

M. Stanley Hudecki (Hamilton-Ouest): Madame le Président, ma question s'adresse au ministre de la Santé nationale et du Bien-être social. L'Organisation mondiale de la santé se propose d'adopter en 1981 un code de commercialisation des produits de remplacement du lait maternel. Ce code interdirait la vente des succédanés dangereux, afin de protéger les enfants et d'encourager les femmes à les allaiter, surtout dans les parties du monde victimes de la pauvreté où une dilution excessive des formules pour nourrissons ainsi que la contamination bactérienne entraînent la sous-alimentation, la maladie et la mort. Le gouvernement canadien est-il prêt à appuyer l'adoption d'un tel code et envisage-t-il de l'appliquer dans notre pays?

L'hon. Monique Bégin (ministre de la Santé nationale et du Bien-être social): Madame le Président, les fonctionnaires de mon ministère ont participé activement aux travaux scientifiques qui ont abouti à cette recommandation. J'aurai le plaisir de représenter le Canada lors de la réunion annuelle de l'Organisation mondiale de la santé qui aura lieu au début de mai, au moment où l'on se prononcera sur cette question. Je ne sais pas encore exactement quelle forme prendra la recommandation, ni s'il s'agira d'un règlement. Je devrai me renseigner pour savoir au juste en quoi consistera la recommandation qui sera faite à la réunion annuelle et j'en informerai le député.